

Processus - Grille de détection des maux physiques			
Direction(s) responsable(s)	Direction des programmes Déficiences	Approuvé	2022-12-08
		Révisé	
Personne(s) concernée(s)	Tous les intervenants œuvrant auprès de la clientèle en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (DI TSA)		
Outils cliniques associés	CLI-60596_Grille de détection des maux physiques		

BUT	Cet outil vise à dépister certains maux physiques fréquents chez la clientèle DI-TSA, compte tenu de sa difficulté à pouvoir clairement exprimer ses souffrances. Sa visée première est de promouvoir, par sa passation, une vigilance quant à l'état de santé de l'usager et de mettre en lumière des signes annonciateurs de malaises chez celui-ci. La grille aide à structurer l'observation de ces signes pour les intervenants et/ou le réseau de l'usager.
UTILISATION	La fréquence recommandée de passation de cet outil doit être ajustée en fonction des besoins de l'usager, de son historique médical et de son environnement. La passation doit être faite à tout moment où l'usager n'est pas dans son état habituel. Par exemple, lorsque l'usager a un changement au niveau de son autonomie, de son comportement ou de son état mental. Il est recommandé d'inciter le réseau de l'usager et/ou les intervenants à employer cette grille de façon à optimiser, de manière <u>précoce</u>, la détection de signes associés à des maux physiques. Lors de la passation de cette grille révélant la présence de signes, il est important d'agir en premier lieu, selon les directives reçues. Par la suite, l'intervenant pivot jugera si une discussion de cas est nécessaire. Lorsque la famille/milieu de vie de l'usager complète la grille, l'intervenant pivot peut soutenir, si requis, le milieu à la compréhension de l'outil. La grille de détection des maux physiques est disponible sous deux formes : → Version informatique pour une complétion directement à l'écran. → Version papier imprimable pour une complétion à la main. Les intervenants et la famille / milieu de vie peuvent choisir la version qui leur convient le mieux.
MISE EN GARDE	– Dans le cas d'une <u>aggravation rapide</u> ou d'inquiétudes particulières par rapport à l'état de santé, l'orientation vers les services médicaux d'urgence (911) est nécessaire. – Les actions énumérées sont à <u>titre indicatif</u>. Elles permettent de documenter certains signes à surveiller et d'approfondir la cueillette de données. – <u>En cas de doute</u> sur une particularité de santé ou d'une multitude de signes détectés, l'orientation vers un professionnel de la santé est nécessaire. – Cette grille est un outil d'observation. – Il ne constitue pas un outil diagnostique. – Il n'est par ailleurs pas exhaustif.

RESSOURCES	– 911 (urgences majeures) – Ligne Info-Santé 811 (à contacter notamment en présence de fièvre et de douleur). – Consulter l'aide-mémoire clinique sur Intranet AMC-DSIEU-6104 – Aides-soignants – Valeurs des signes vitaux – Médecin traitant – Soins infirmiers – Pharmacie desservant l'utilisateur – Intervenants actifs au dossier de l'utilisateur – Autres professionnels de la santé qualifiés
-------------------	--

Processus d'élaboration/Révision		
Rédigé par	Véronique Grégoire, agente de gestion au programme spécialisé DIS DIP	2022-08-23
Révisé par	Josée-Anne Laporte, conseillère en soins infirmiers volet DPD	2022-09-09
Personnes consultées	Geneviève Leboeuf, chef de la coordination des activités cliniques	2022-09-09
	Christelle Robert, conseillère cadre en soins infirmiers au développement des outils cliniques	2022-09-09
	Catherine Besner, agente de planification, de programmation et de recherche	AAAA-MM-JJ
	Mélissa Robitaille, Chef au programme spécialisé DIS DIP	AAAA-MM-JJ

Historique du document		
Approuvé par	Comité de gestion exécutif de la Direction des programmes Déficiences	2022-12-08
Commentaires		